

LE BIMI

la
cgt
93

N° 945 • Octobre 2026 • Mensuel syndical de l'Union Départementale CGT 93 • 1.50 €

LA JEUNESSE EMMÈNE LE MOUVEMENT SOCIAL !



Info luttes :
Apprentissage détournée:
quand la formation devient
une machine à exploiter la
jeunesse - P 4

Droits des femmes : L'accord
égalité professionnelle dans la
fonction publique : un accord
qui ne répond pas aux attentes
des agent-es - P 7

**Mobilisation lycéenne et
étudiante :**
Du jamais vu depuis 20 ans - P 8

USR 93 :
9 novembre 2026: Les
retraité-es ont toutes les
raisons de se mobiliser - P 14



Votre organisation syndicale nous fait confiance, **pourquoi pas vous ?**

La Macif vous propose des solutions pour vous
et votre famille : auto, habitation, santé, crédit...

Et aussi des solutions adaptées au monde
de l'entreprise et des associations.

→ Pour plus d'informations : [macif.fr](https://www.macif.fr)



La Macif,
c'est **vous.**

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos
capacités de remboursement avant de vous engager.



Les contrats santé distribués par la Macif sont assurés par une mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française.

Les crédits à la consommation distribués par la MACIF sont des produits **SOCRAM BANQUE**, Société anonyme. Capital 70 000 000 €. RCS NIORT 682 014 865. Siège social : 2 rue du 24 février CS90000 79092 NIORT cedex 9. Mandataire d'assurance n° ORIAS 08044968 (www.orientas.fr).

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort. **Mandataire exclusif en opérations de banque et en services de paiement pour le compte de Socram Banque. N° Orias 13005670 (www.orientas.fr)**



édito

Agir plutôt que subir, se rassembler et s'unir pour gagner !

Ces derniers jours, difficile de rester indifférent face à cette jeunesse qui se mobilise. En Seine-Saint-Denis comme ailleurs, des lycéen-nes et des étudiant-es ont décidé de faire entendre leur voix. Classes surchargées, manque d'enseignant-es et de personnels, établissements dégradés et Parcoursup qui provoque des inquiétudes pour leur avenir. Leurs revendications font aussi écho à la société que nous voulons construire.

Le 6 octobre, ce sont près de 450 000 manifestant-es dans la rue partout en France. Ces jeunes ont choisi l'action collective plutôt que la résignation et c'est un signal fort. Notre rôle n'est pas de parler à leur place ni de leur expliquer comment mener leur mouvement, mais d'être à leurs côtés. La CGT a ainsi mis ses Bourses du travail à leur disposition et, lors de la manifestation du 6 octobre, nos militant-es ont assuré un cordon de sécurité pour contribuer à protéger les lycéen-nes mobilisé-es et défendre leur droit à manifester sans subir la répression. C'est aussi cela, mettre l'expérience de générations de militant-es au service de celles et ceux qui entrent aujourd'hui dans la lutte.

Cette mobilisation fait directement le lien avec ce que vivent des millions de travailleuses et de travailleurs. Le 29 septembre, plus de 300 000 agent-es du service public, rejoint-es par des salarié-es du privé, des retraité-es et des privé-es d'emploi, ont manifesté dans plus de 180 rassemblements. Derrière les revendications sur les salaires, le point d'indice, les effectifs ou les conditions de travail, il y a une réalité très concrète. Quand un lit ferme à l'hôpital, qu'une classe reste sans enseignant-e ou qu'un service public disparaît, nous en subissons toutes et tous les conséquences.

Le projet de budget 2027 annonce déjà une situation qui va encore se dégrader. La CGT dénonce les 54 milliards d'euros d'économies annoncées, le gel du point d'indice, plus de

1 000 postes des services publics supprimés, les APL gelées, les économies sur la santé, les prestations familiales attaquées, et les retraité-es ne sont pas non plus épargné-es. Le projet du gouvernement prévoit le gel des pensions à partir de 1 260 euros. Pour une pension de 2 100 euros, la perte pourrait atteindre 42 à 54 euros par mois. Derrière ces chiffres, ce sont des courses, du chauffage, un plein d'essence ou des soins qui deviennent plus difficiles à payer.

Dans le même temps, les aides aux entreprises représentent plus de 211 milliards d'euros par an, sans contrôle ni conditionnalité. La question du partage des richesses reste au cœur de notre combat syndical.

Et ce ne sont pas les discours de l'extrême droite, qui s'appuie sur la colère sociale et le sentiment d'abandon, qui doivent affaiblir notre combat. Il nous faut déconstruire leurs discours et la réalité de leur politique et de la société qu'ils proposent, diviser le monde du travail, nous opposer les un-es aux autres, laisser les riches s'enrichir toujours plus. Notre force, c'est l'unité et la capacité d'agir ensemble.

Nous aspirons à une société solidaire où chacun-e pourra se nourrir, se loger, se soigner, étudier sans avoir peur du lendemain. Reprenons les paroles de Paul Vaillant-Couturier : « Nous voulons des lendemains qui chantent. »

La mobilisation de la jeunesse nous rappelle quelque chose de simple : quand on se retrouve, que l'on échange et que l'on s'organise, on peut choisir d'agir plutôt que de subir.

À la CGT 93, nous voulons continuer à faire vivre ce lien entre les générations et entre les luttes. Parce que c'est ensemble, dans nos entreprises, nos services publics et nos territoires, que nous pouvons construire le rapport de force nécessaire pour gagner de nouveaux droits et du progrès social pour toutes et tous.



Sommaire

- 03 Editorial
- 04 Apprentissage détournée: quand la formation devient une machine à exploiter la jeunesse
- 05 Tarif agent-e EDF: La mobilisation fait reculer le gouvernement !
- 06 À Roissy-Charles-de-Gaulle, la CGT toujours mobilisée contre l'armement d'Israël !
- 07 L'accord égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique : un accord qui ne répond pas aux attentes des agent-es
- 08 Mobilisation lycéenne et étudiante : du jamais vu depuis 20 ans !
- 10 Plan de formation 2026 de l'UD CGT 93
- 11 IHS 93 - 1936 : 90ème anniversaire
- 14 USR CGT 93 - 19 novembre 2026: Les retraité-es ont toutes les raisons de se mobiliser

APPRENTISSAGE DÉTOURNÉ : QUAND LA FORMATION DEVIENT UNE MACHINE À EXPLOITER LA JEUNESSE !

Au Burger King d'Épinay-sur-Seine, de jeunes salarié-es ont décidé de relever la tête. Leur lutte met en lumière une réalité inquiétante : le détournement des contrats d'apprentissage pour disposer d'une main-d'œuvre bon marché, précaire et financée en partie par l'argent public.

Les salarié-es du Burger King d'Épinay-sur-Seine se sont mis-es ont enclenché « le mode lutte » pour dénoncer leurs conditions de travail et l'utilisation abusive des contrats d'alternance. Sur une trentaine de salarié-es, une petite moitié est en alternance. Des jeunes censés apprendre un métier, mais qui, en réalité, occupent les mêmes postes et assument les mêmes responsabilités que leurs collègues, avec des rémunérations bien inférieures.

Formation insuffisante, absence d'accompagnement réel, sous-effectifs chroniques, heures supplémentaires impayées, pressions et licenciements abusifs : les témoignages des salarié-es dressent un tableau accablant des pratiques qu'ils dénoncent.

Former des jeunes ou exploiter une main-d'œuvre à bas coût ?

Le contrat d'apprentissage doit permettre d'acquérir une qualification, de bénéficier d'un véritable accompagnement professionnel et de préparer son avenir. Il ne peut devenir un moyen de remplacer des emplois permanents par des salarié-es moins rémunérés.

Pourtant, les politiques gouvernementales de soutien massif à l'apprentissage, sans contrôle suffisant de la qualité des formations et de l'utilisation des fonds publics, ont ouvert la voie à de multiples dérives.

Dans la restauration rapide, cette logique est particulièrement préoccupante. Dans des secteurs marqués par les bas salaires, la pénibilité et un turn-over important, la tentation existe de faire de l'apprentissage une variable d'ajustement des effectifs.

L'argent public doit financer la formation, pas la précarité !

Les entreprises bénéficient d'aides publiques pour accueillir des apprenti-es. Mais quelle contrepartie lorsque ces jeunes deviennent une main-d'œuvre permanente à moindre coût ? Quelle réalité de la formation lorsque les impératifs de productivité prennent le dessus sur l'acquisition des compétences ?

Cette situation met en lumière une nouvelle gabegie patronale : les milliards d'euros d'argent public normalement consacrés à l'apprentissage qui sont détournés pour alimenter les profits des entreprises !

À Épinay-sur-Seine, les salarié-es ont choisi la



lutte. Soutenu-es par l'Union locale CGT et l'Union départementale CGT 93, ils revendiquent notamment la requalification de leurs contrats en CDI, le paiement des heures supplémentaires et la fin des licenciements abusifs.

Leur mobilisation démontre que la jeunesse salariée refuse de subir, refuse d'être considérée comme une main-d'œuvre jetable et entend faire respecter ses droits.

Cette lutte doit nous conduire à renforcer notre vigilance dans toutes les entreprises de la restauration rapide, qui emploie de nombreux jeunes et moins jeunes de nos quartiers populaires. La CGT revendique des formations de qualité, un véritable tutorat, des contrôles renforcés, des emplois stables et des rémunérations dignes.

L'apprentissage doit être une voie de qualification et d'émancipation, jamais un instrument de dumping social !

La bataille engagée à Épinay-sur-Seine dépasse les portes d'un restaurant. Elle interroge un modèle économique qui organise la précarité de la jeunesse au nom de l'emploi et de la compétitivité.

Aux côtés des salarié-es du Burger King d'Épinay, la CGT 93 continuera de porter cette exigence : halte à l'exploitation d'un salariat vulnérable ! La jeunesse doit être respectée dans ses droits ! Le patronat doit arrêter de se gaver d'argent public ; désormais, à lui de payer !

TARIF AGENT·E EDF : LA MOBILISATION FAIT RECULER LE GOUVERNEMENT !

Depuis juillet, le gouvernement menaçait de remettre en cause le tarif agent, cet acquis historique des salarié·es et retraité·es des industries électriques et gazières (IEG). S'appuyant sur un rapport de la Cour des comptes, il envisageait de s'attaquer à cet avantage en nature, partie intégrante du statut national obtenu en 1946, au lendemain de la nationalisation de l'électricité et du gaz.

Présenté par certains comme un privilège exorbitant, ce droit constitue pourtant un élément de la rémunération des agent·es, historiquement destiné à compenser des salaires moins élevés. Il participe à la reconnaissance de celles et ceux qui assurent quotidiennement la production, le transport et la distribution de l'énergie, quelles que soient les conditions de travail et les contraintes de service.

Mais les électricien·nes et gazier·es n'ont pas accepté de se laisser dépouiller d'une conquête sociale vieille de 80 ans !

À l'appel d'une intersyndicale réunissant la CGT, la CFDT, la CFE-CGC et FO, les agent·es se sont massivement mobilisé·es, notamment lors de la journée de grève du 15 septembre. Partout sur le territoire, les rassemblements et les actions ont témoigné d'une détermination sans faille.

Face au silence du gouvernement, les organisations syndicales ont fixé un ultimatum, menaçant de durcir le mouvement à partir du 6 octobre.

Et le rapport de force a payé !

Dans un courrier du 5 octobre, le gouvernement s'est engagé à ne prendre, en 2027, aucune mesure ayant un impact fiscal ou social sur les rémunérations des



agent·es actif·ves ou les ressources des retraité·es concernant le tarif agent.

C'est une première victoire majeure, arrachée par la lutte et la détermination des salarié·es.

Cette victoire dépasse largement le seul secteur de l'énergie, elle dit quelque chose d'un moment offensif avec la mobilisation des lycéen·nes. C'est le moment d'y aller ! Elle rappelle aussi une vérité fondamentale : les conquêtes sociales ne sont jamais définitivement acquises, mais leur remise en cause n'est pas davantage une fatalité.

Alors que le patronat et les gouvernements successifs cherchent à opposer les salarié·es entre eux, à présenter les droits des un·es comme des privilèges au détriment des autres, les électricien·nes et gazier·es apportent une réponse éclatante : **ce n'est pas en supprimant les droits de certain·es travailleur·ses que l'on améliore ceux des autres !**



La CGT porte au contraire l'ambition de faire progresser les droits de toutes et tous, d'augmenter les salaires et les pensions et de garantir un véritable service public de l'énergie, accessible à l'ensemble de la population.

Bravo aux électricien·nes et gazier·es, à leurs syndicats et à leurs militant·es ! C'est une victoire qui en appelle d'autres !

À ROISSY-CHARLES-DE-GAULLE, LA CGT TOUJOURS MOBILISÉE CONTRE L'ARMEMENT D'ISRAËL !

Le jeudi 8 octobre dernier, une cargaison de matériel militaire destinée à Elbit Systems Land, l'une des principales entreprises d'armement israéliennes, n'a pas été embarquée à bord du vol AF966 d'Air France, au départ de Roissy-Charles-de-Gaulle à destination de Tel-Aviv.

C'est une victoire collective ! Celle de toutes celles et tous ceux qui se sont mobilisé-es : travailleuses et travailleurs de la plateforme aéroportuaire, militant-es engagé-es contre le génocide du peuple palestinien !

Grâce à la vigilance des salarié-es du fret, de la piste, du chargement et de l'assistance, grâce à la mobilisation syndicale et à l'alerte lancée par Urgence Palestine et le Palestinian Youth Movement, Air France a renoncé à transporter ces pièces.

Ces deux organisations, qui ont démontré leur connaissance précise des circuits d'acheminement de matériel militaire, ont conservé les éléments attestant que la compagnie s'apprêtait bien à transporter cette cargaison. **Air France ne pourra plus prétendre qu'elle ne savait pas.** LA CGT réitère sa demande : la compagnie doit s'engager publiquement à ne plus transporter aucun matériel destiné à l'armement israélien.

Selon un rapport publié en avril par Urgence Palestine et le Palestinian Youth Movement, **525 cargaisons militaires ont été expédiées de France vers Israël entre octobre 2023 et début 2026.** Maillons de munitions, pièces pour drones de combat, équipements de vision nocturne, composants pour véhicules blindés ou pour canons... Autant de matériels qui contribuent au fonctionnement et à la capacité létale des armes utilisées par l'armée israélienne. **L'État français porte une responsabilité majeure dans la poursuite du génocide du peuple palestinien.**

Ce mois d'octobre 2026 a été désigné comme un mois d'actions contre l'armement d'Israël partout en France, à travers un appel signé par plus de 56 organisations, dont la CGT.

Aujourd'hui, nos organisations ont identifié plus de 75 entreprises entretenant des relations avec l'industrie de l'armement israélienne : exportations, importations, coopérations industrielles et commerciales...

Ces composants d'armes destinés à Israël empruntent des routes, transitent par des ports et des aéroports. À chaque étape, des directions d'entreprise font le choix d'accepter ces commandes et d'en organiser l'expédition, faisant fi de la conscience des salarié-es, des prises de position syndicales, des alertes de la société civile et des obligations découlant du droit international.

De son côté, l'État israélien poursuit sa politique discriminatoire. Début octobre, le ministère israélien des Transports a indiqué qu'aucun membre d'équipage entrant dans l'espace aérien israélien ne devait posséder la nationalité, ou la double nationalité, d'un pays n'entretenant pas de relations diplomatiques avec Israël.

Cette mesure concerne notamment les vols entre Paris et Tel-Aviv opérés par Air France. Nos camarades de la CGT Air France ont immédiatement réagi pour exiger que la direction de la compagnie ne cède pas à ces injonctions discriminatoires.

Aucun-e salarié-e ne doit être pénalisé-e, écarté-e ou empêché-e d'exercer son métier en raison de sa nationalité ou de sa double nationalité !

Nous partageons pleinement la conclusion de nos camarades de la CGT Air France : **c'est l'exploitation de cette ligne commerciale qui doit être remise en cause, et non les droits des personnels !**

Aucune complicité avec l'apartheid !

Pas un vol, pas une cargaison pour alimenter la machine de guerre israélienne !





L'ACCORD ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DANS LA FONCTION PUBLIQUE : UN ACCORD QUI NE RÉPOND PAS AUX ATTENTES DES AGENT-ES

Depuis 2025, un travail a été engagé avec la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) et les organisations syndicales sur un projet d'accord portant sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique et qui comporte six axes : violences sexistes et sexuelles, harcèlement, agissements sexistes et violences intrafamiliales, parcours professionnels et égalité des rémunérations, articulation des temps de vie, santé et handicap spécifiques aux femmes, diffusion de la culture de l'égalité et gouvernance.

Mais après 18 mois de négociations qui ont pris fin en septembre, force est de constater que ce projet ne répond pas aux attentes des agent-es.

Aucune mesure salariale, aucune mesure rompant la logique d'austérité pour les personnes malades et les femmes enceintes dans le cadre de l'abattement de 10 % en cas de CMO, aucune mesure sur la revalorisation des filières à prédominance féminine.

La mesure proposée pour permettre aux victimes de violences intrafamiliales (VIF) de réaliser leurs démarches ne définit pas clairement leurs droits ni les garanties réglementaires. Elle relève plus d'un affichage, alors même que la colère portée par la coalition féministe et infantiste, dont la CGT fait partie, se fait entendre dans la rue. En particulier, la CGT revendique une proposition de loi-cadre intégrale sur les VSS.

La seconde mesure porte sur l'expérimentation, sur un an, auprès d'employeurs volontaires, de mettre

en place une autorisation spéciale d'absence portant sur « la santé reproductive ». L'État poursuit là sa logique rétrograde et conservatrice, renvoyant les femmes à leur condition « naturelle de génitrice » en première ligne pour le « réarmement démographique ».

En cohérence avec les attentes des agent-es, la CGT défend la mise en place d'un droit à la santé hormonale pour toutes et tous, permettant de répondre aux pathologies et aux conséquences des changements hormonaux que les agent-es peuvent rencontrer tout au long de leur vie (dysménorrhées, endométriose, SOPK, ménopause, andropause...), avec des ASA de droit, non soumises à justificatif.



La CGT exige un accord opposable et contraignant, avec des budgets dédiés, comprenant un échancier général contraignant assorti de sanctions financières automatiques à l'encontre des employeurs défaillants. Les questions d'égalité, de salaire et de statuts ne sont pas dissociables.

La CGT reste déterminée et continuera d'exiger de réelles mesures pour l'égalité, la santé et la lutte contre les VSST et les VIF pour toutes les agentes de la fonction publique, représentant 63 % des effectifs.

La CGT continuera de combattre les inégalités de genre, les idées et comportements sexistes, les stéréotypes culturels qui tendent à justifier et perpétuer les inégalités entre les femmes et les hommes. La CGT agit pour la liberté pleine et entière des femmes, au travail et dans la société.

MOBILISATION LYCÉE DU JAMAIS VU D

Nous l'avions annoncé en Une du BIM! de septembre : l'automne allait être chaud. L'éruption sociale a bien eu lieu, mais dans un secteur que nous n'aurions pas spécialement prévu. Si les personnels de l'éducation sont mobilisés depuis des années pour un plan d'urgence pour la Seine-Saint-Denis, ce sont les lycéen·nes qui ont lancé ce mouvement social, inédit depuis 20 ans et les mobilisations contre le contrat première embauche (CPE).

Dans toute la France, ce sont des milliers de manifestant·es qui ont battu le pavé dans des centaines de villes. Tout a démarré de notre département, notamment avec le blocus du lycée Paul-Éluard de Saint-Denis, qui a rapidement fait tache d'huile dans tout le 93. L'ensemble des lycées ou presque ont été impactés par la mobilisation. Les personnels de l'éducation (enseignant·es, surveillant·es, etc.) ont été d'un soutien important, notamment au travers d'une intersyndicale CGT, FSU, Solidaires, CNT, toujours aussi solide. Face aux blocus déterminés des lycéen·nes, l'Éducation nationale a cherché à casser le mouvement en mettant en place des cours en distanciel qui ont fort heureusement été refusés par les équipes pédagogiques.

La mobilisation lycéenne s'est ensuite propagée aux universités du pays. En Seine-Saint-Denis, nous avons vu des mobilisations, des blocages et des occupations dans quasi toutes les villes.

Les sources de cette colère de la jeunesse font écho à tout ce que la CGT dénonce constamment : injustice et violence du système éducatif, manque de personnels, conditions d'étude déplorables, bâtiments vétustes, inaction face au réchauffement climatique, montée de l'extrême droite... Face à leur colère légitime, le gouvernement ne répond que par la répression policière et le mépris. Des milliers d'arrestations, de gardes à vue, dont l'énorme majorité concernent des mineur·es, sans oublier les blessé·es graves, tels que ce jeune lycéen de Lens qui a vu sa main

être arrachée par une grenade de désencerclement.

Hormis le syndicat CGT Educ'Action 93, présent au quotidien auprès des lycéen·nes, ce sont de très nombreux·ses camarades des unions locales et des syndicats qui sont venu·es renforcer les piquets devant les lycées, faire tampon face aux interventions ultraviolentes de la police, ou bien se rendre devant les commissariats à la suite d'arrestations. Les militant·es CGT ont également renforcé les manifestations parisiennes via le dispositif « chasubles » afin de protéger le droit de manifester de la jeunesse.

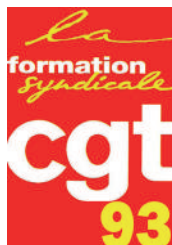
Le gouvernement doit cesser de souffler sur les braises. Il doit renoncer à cette fuite en avant répressive, garantir effectivement les libertés publiques et entendre enfin ce que les lycéens lui disent. Pour cela, au lieu de multiplier les fermetures administratives de lycées et les interdictions de manifester, il faut ouvrir les lycées. Il faut permettre aux lycéen·nes de s'y réunir et de débattre de leurs revendications, d'ouvrir le dialogue avec leurs équipes éducatives.

Car les lycéennes et les lycéens ne demandent pas à être mis au pas. Ils demandent qu'on cesse de leur voler leur avenir, ils demandent des enseignant·es, une école qui fonctionne, des études accessibles, des conditions d'apprentissage dignes. Ils et elles demandent de ne pas commencer leur vie adulte avec la certitude qu'ils vivront plus précaires que leurs parents.



ENNE ET ÉTUDIANTE : DEPUIS 20 ANS !





PLAN DE FORMATION 2026

2^{ème} semestre

Formation pour « Être acteur toute sa vie »

- Développer la CGT (ex N2) : Module 1 du 12 au 16 octobre et Module 2 du 16 au 20 novembre
- Lutter contre les idées d'extrême droite : Le 25 septembre
- Combattre les violences sexistes et sexuelles au travail : Du 09 au 11 décembre
- Découvrir le syndicalisme Retraité : Du 15 au 16 octobre
- Bureautique : Du 21 au 25 septembre

Formation « Accompagnement à la responsabilité »

- Politique financière syndicat / Union Locale : Du 30 novembre au 4 décembre
- Reversement via Cogétise : Le 2 octobre

Formation « Accompagnement à un mandat »

- CSE – Prise de mandat : Du 28 septembre au 2 octobre
- CSE – Santé : Du 23 au 27 novembre
- Délégué·e syndical·e : Du 19 au 23 octobre
- Conseiller·e du salarié : Du 16 au 18 septembre
- Défenseur·euse Syndical·e : Du 05 au 09 octobre
- Référent·e harcèlement sexuel : Le 16 décembre

Pour vous inscrire, n'hésitez pas à demander la fiche d'inscription auprès de votre syndicat, de votre UL ou de l'UD à formationsyndicale@cgt93.fr

Attention la fiche d'inscription doit être validée et tamponnée par votre syndicat ou votre UL !

1936 : 90ÈME ANNIVERSAIRE

Le Vendredi 25 Septembre à la Bourse Départementale du travail de Bobigny, se sont tenue les « Rencontres des adhérents de l'IHS CGT 93 ». En fin de soirée, lors de l'exposition sur 1936, José PINTO, Président de l'IHS et Kamel BRAHMI, Secrétaire Général de l'UD CGT 93 se sont exprimés.

JOSÉ PINTO,

remercie les présents à cette initiative de l'IHS CGT en partenariat avec l'Union Départementale CGT 93.

Alors que l'année 2026 a vu de nombreuses initiatives, des écrits ou des colloques, nous avons voulu marquer cette date, les 90 ans de la naissance du « Front populaire », par ce moment de fraternité et de souvenir, pour dire ainsi notre attachement à cet évènement important dans notre histoire sociale.

Mais cette année est, également, celle de la réunification de la CGT alors séparée entre CGT et CGTU.

Si l'élection du 3 mai 1936 amène à la Chambre, une majorité de députés porteurs des exigences de mettre un terme aux menées fascistes et patronales de répression ouvrière et sociale, cela n'arrive pas comme par enchantement.

Cela est le résultat d'une intense montée en puissance du mouvement ouvrier unitaire, en réponse à la crise capitaliste, laquelle se traduit par une augmentation du chômage, de la faim et de la misère pour les ouvriers et leurs familles.

Les exactions des ligues fascistes, financées par le capital, bénéficient de la mansuétude des autorités, lesquelles voient le moyen de contrer les mouvements sociaux et populaires. C'est le bon moment, car, dans le mouvement ouvrier, populaire ou politique, la désunion est la règle, fondée sur un anticommunisme viscéral.

L'avènement du front populaire est donc le résultat des luttes au cours des années trente où grèves et manifestations sont réprimées souvent dans le sang. Grèves pour des salaires permettant de vivre, pour l'embauche et contre la répression, manifestations pour du pain.

La CGT et la CGTU y tiennent une place centrale. Mais ces manifestations sont porteuses d'une exigence, celle de l'unité !

Les émeutes et la tentative de putsch des ligues d'extrême droite, le 6 février 1934, ont éveillé les consciences quant aux menaces pesant sur la démocratie. Dès le 9 février une manifestation contre le fascisme est organisée ; le 12 une nouvelle manifestation aura lieu en deux cortèges séparés (l'un CGT - SFIO et l'autre CGTU - PCF) pour défendre les libertés et l'unité du monde du travail aux cris de « Unité ! Unité ! ». La CGT et la CGTU engagées dans une démarche de recherche d'unité dès 1934 vont concrétiser la réunification le 28 janvier 1936 laquelle sera effective lors du congrès de Toulouse du 2 au 5 mars 1936.

Très rapidement, sans aucune directive confédérale, des grèves éclatent dans tout le pays, dans tous les secteurs d'activités, publics ou privés.

Dès l'installation du gouvernement de Front Populaire, le patronat sollicite le gouvernement pour organiser une rencontre entre la Confédération générale de la production française (CGPF ancêtre du MEDEF) et la CGT. Celle-ci a lieu le 7 juin et se termine le 8 par les accords de Matignon lesquels voient l'abandon des sanctions pour fait de grève, la reconnaissance du droit syndical à l'entreprise, une augmentation des salaires (7 à 15%) et l'élection des délégués du personnel (+ 10 salariés).

Dans les jours qui vont suivre les accords de Matignon, des lois sont adoptées instaurant la semaine de 40 heures, deux semaines de congés payés pour les salariés du privé (les fonctionnaires bénéficiaient déjà de cette mesure), les conventions



Histoire sociale

collectives, la création du billet de train « congés populaires » avec une réduction jusqu'à 40% de son prix, la loi portant la scolarité obligatoire à 14 ans, la naissance de la SNCF **le premier janvier 1938**.

Cela ne se met pas en place sans oppositions notamment du patronat, les grèves vont continuer pour obliger celui-ci à respecter ses engagements.

D'autres mesures seront prises par le gouvernement touchant les secteurs de la culture, du sport et de la jeunesse notamment avec le rôle primordial de la FSGT (fondée en décembre 1934) et dont les propositions vont inspirer Léo Lagrange.

Mais cette période est troublée et les confrontations de classe aiguës. Les affrontements entre les ligues fascistes et le monde du travail continuent, soutenues en cela par des gouvernements étrangers comme l'Allemagne hitlérienne, ou l'Italie fasciste. Au niveau international nombreux sont les pays qui basculent dans le camp fasciste, notamment à l'est.

En Espagne où une coalition « frente popular » gagne les élections du 16 février 1936. La droite espagnole, aidée en cela par l'extrême droite, va organiser un pronunciamiento le 17 juillet lequel va plonger le pays dans **une guerre civile**. Cela aura des conséquences politiques en France car le gouvernement de Léon BLUM refuse d'aider la République espagnole, alors que l'Italie et l'Allemagne vont envoyer des corps expéditionnaires pour aider Franco. En 1939 la guerre civile se termine et une nouvelle va commencer !

Je voudrais terminer ce rapide aperçu de ce qui a été le Front populaire en France, en citant Ludivine Bantigny, dans « La Vie Ouvrière – Hiver 2026 N° 16 : *« Le meilleur moyen de combattre le fascisme est de ne pas voir le Front populaire comme un mythe. »*



KAMEL BRAHMI :

Quand nous parlons aujourd'hui d'antifascisme, de luttes sociales et d'unité syndicale, nous ne parlons pas de trois combats séparés. Notre histoire nous montre au contraire qu'ils sont profondément liés. Et s'il y a une période qui l'illustre particulièrement, c'est celle qui mène au Front populaire et aux grandes conquêtes de 1936.

Au début des années 1930, la France est frappée par la crise économique. Le chômage et la pauvreté progressent. Dans le même temps, en Europe, le fascisme s'installe en Italie et le nazisme arrive au pouvoir en Allemagne. En France aussi, les ligues d'extrême droite se développent.

Le 6 février 1934 constitue un moment de très forte tension politique. Quelques jours plus tard, le 12 février, la CGT appelle à la grève générale. La CGTU et les forces politiques de gauche se mobilisent également. Dans la rue, des cortèges jusque-là séparés finissent par se rejoindre. C'est un moment déterminant dans la construction d'une dynamique unitaire face à la menace fasciste. Cette histoire nous rappelle une première chose : face à l'extrême droite, la division du monde du travail l'affaiblit. Mais elle nous rappelle aussi quelque chose d'essentiel : **l'antifascisme ne peut pas être séparé de la question sociale**. Pourquoi ? Parce que lorsqu'une société laisse progresser les inégalités, LES INJUSTICES, les discours qui désignent des boucs émissaires trouvent un terrain favorable. Le syndicalisme porte une autre réponse. Notre réponse, c'est celle de l'intérêt commun des travailleuses et des travailleurs. Dans une entreprise, dans un service public, sur un chantier, nous savons que nos collègues peuvent avoir des origines différentes, des opinions différentes, des histoires différentes. Mais face au salaire, aux conditions de travail, à la retraite, à l'emploi ou aux libertés syndicales, nous avons des intérêts communs. C'est cette conscience collective qu'il faut construire et reconstruire sans cesse. **L'histoire de 1936 nous donne, là encore, une leçon importante.**

Depuis 1921, le mouvement syndical français était profondément divisé entre la CGT et la CGTU. Pourtant, dans le contexte de la mobilisation antifasciste, le rapprochement progresse. En mars 1936, au congrès de Toulouse, la réunification syndicale est réalisée. Quelques semaines plus tard, le Front populaire remporte les élections législatives.

Mais les conquêtes de 1936 ne tombent pas du ciel. Elles ne sont pas simplement offertes par un gouvernement. Après les élections, une immense vague de grèves et d'occupations d'usines traverse le pays. Des millions de salariés se mobilisent. Le rapport de force créé par cette mobilisation conduit aux accords de Matignon des 7 et 8 juin 1936. Ces accords reconnaissent notamment les libertés syndicales, ouvrent la voie aux conventions collectives, instituent les délégués ouvriers et permettent d'importantes augmentations de salaires. Dans les semaines qui suivent sont également adoptées la semaine de 40 heures et les deux semaines de congés payés.

Voilà une autre leçon de 1936 : **l'unité n'est pas seulement un beau principe.** L'unité devient une force lorsqu'elle permet aux salariés d'agir ensemble. Et la lutte sociale elle-même construit l'unité. Quand des salariés se mettent en grève ensemble pour leurs salaires, ils ne commencent pas par se demander pour qui leur collègue vote, quelle est son origine ou quelle religion il pratique. Ils découvrent qu'ils ont le même patron, les mêmes difficultés et la possibilité de gagner ensemble.

C'est aussi cela, pour le syndicalisme, combattre le racisme et l'extrême droite : construire concrètement la solidarité de classe.

L'histoire de la CGT rappelle d'ailleurs la participation de nombreux travailleurs étrangers aux luttes syndicales et antifascistes des années 1930, malgré les discriminations et les restrictions qu'ils subissaient alors.

Nous devons également retenir que l'unité syndicale n'efface pas les différences.

En 1936, les débats entre les différentes traditions du mouvement syndical étaient profonds. La réunification elle-même a été difficile. Les désaccords portaient notamment sur l'indépendance syndicale et sur les rapports entre syndicats et partis politiques.

L'unité ne signifie donc pas que tout le monde pense exactement la même chose.

Elle signifie que, lorsqu'un intérêt essentiel des travailleuses et des travailleurs est en jeu, nous sommes capables de rechercher ce qui nous rassemble et d'agir ensemble.

C'est une question importante pour le syndicalisme aujourd'hui.

Face aux divisions, aux discriminations et aux discours qui opposent les travailleurs entre eux, notre responsabilité syndicale est de faire vivre une autre logique : celle du collectif.

Cela commence dans les entreprises. Parler salaires. Parler emploi. Parler conditions de travail. Défendre les services publics. Défendre les libertés syndicales.

Refuser qu'un travailleur soit discriminé en raison de son origine, de sa couleur de peau, de sa religion réelle ou supposée, de son sexe ou de sa nationalité.

Et surtout, organiser les salariés pour qu'ils puissent décider et agir ensemble.



Car 1936 nous enseigne finalement quelque chose de très simple.

Face au fascisme : l'unité. Face aux injustices sociales : la lutte collective. Et pour construire cette unité : le syndicalisme.

Nous n'avons pas à reproduire 1936 comme si l'histoire se répétait à l'identique. Les situations sont différentes. Mais nous pouvons en retenir une conviction : lorsque les travailleuses et les travailleurs cessent de se regarder comme des adversaires et commencent à agir comme une force collective, nous reprenons le point. En 1936, cette dynamique a contribué à faire reculer la division et à ouvrir une période de conquêtes sociales majeures. À nous de faire vivre aujourd'hui, dans nos syndicats, dans nos entreprises et dans nos services, cette culture de solidarité, de lutte et d'unité.

La CGT, quelque part, trace ce même sillon, dans le cadre du travail de rapprochement avec la FSU. Une démarche qui est liée à la question du péril fasciste. Je veux dire aussi pour finir toute l'utilité de faire vivre ce travail de mémoire grâce à nos instituts d'histoire sociale. Le récit de la lutte antifasciste, l'apport du mouvement ouvrier, les combats de la CGT, sont d'une importance politique majeure dans la lutte idéologique contre l'extrême droite et pour le dépassement du système capitaliste. Qui maîtrise le récit pèse conséquemment sur les consciences. Pour prendre possession des moyens de productions, il nous faut produire les moyens d'avoir la pleine possession de notre histoire. L'ihes est donc bien à l'avant-garde du mouvement révolutionnaire.

19 NOVEMBRE 2026 : LES RETRAITÉ·ES ONT TOUTES LES RAISONS DE SE MOBILISER

Le dernier baromètre « Solitude et isolement » des Petits Frères des Pauvres, paru en septembre 2025, indique que 2 millions de personnes de plus de 60 ans sont confrontées à l'isolement social, dont 750 000 sont en situation dite de mort sociale. Durant l'été, ces chiffres progressent ; nul doute que, en 2026, cela sera encore plus le cas.

Le dernier baromètre « Solitude et isolement » des Petits Frères des Pauvres, paru en septembre 2025, indique que 2 millions de personnes de plus de 60 ans sont confrontées à l'isolement social, dont 750 000 sont en situation dite de mort sociale. Durant l'été, ces chiffres progressent ; nul doute que, en 2026, cela sera encore plus le cas.

L'été a été marqué par une succession de périodes de très fortes chaleurs, avec des conséquences en termes de surmortalité qui frappe essentiellement les plus âgées. Dès la fin mai, quelque 300 personnes ont été victimes des fortes températures en quatre jours, puis 5 764 entre le 17 juin et le 2 juillet, 1 243 entre le 3 et le 22 juillet, et 817 entre le 27 juillet et le 20 août, selon le bulletin publié par Santé publique France (SPF) mercredi 16 septembre. Soit au total 8 124 décès dits « en excès », première estimation de la mortalité attribuable à la chaleur.

Les services d'urgence hospitaliers ont, très rapidement, été sous tension avec une forte augmentation de leur fréquentation. Santé publique France a estimé que la moitié des passages aux urgences durant cette période concernait des personnes de plus de 75 ans.

La période estivale a démontré, une fois de plus, que les services publics, que ce soient notre système de santé ou les services départementaux d'incendie et de secours, ne disposaient pas des moyens nécessaires pour faire face à la canicule et aux incendies.

Le gouvernement ne semble pas avoir pris la mesure de la situation et n'a fait aucune annonce permettant d'adapter notre société au dérèglement climatique.

UN BUDGET ANTISOCIAL

Les PLF et PLFSS 2027 n'amélioreront certainement pas la situation.

Le budget austéritaire en préparation va cibler à nouveau les retraité·es, les précaires et préserver le patronat et les plus riches.

Si les projets de décrets sur le doublement des plafonds des franchises médicales et des participations forfaitaires n'ont pas été promulgués (ce qui est une bonne chose), le gouvernement envisage quand même de les augmenter en les passant de 50 à 70 € chacun, soit un reste à charge de 140 € annuel.

Roland Lescure, ministre de l'Économie, a déclaré début août : « La question de la contribution des retraités aisés à l'effort de redressement, par exemple par une indexation plus modérée de leurs pensions, mérite d'être posée. » Trois scénarios sont travaillés : gel total des pensions, gel pour les pensions supérieures à 3 000 €, indexation à plusieurs vitesses.



Faire de tels choix, c'est modifier non plus les conditions d'accès à la retraite, mais le niveau des pensions une fois liquidées. Toucher aux pensions servies, c'est franchir une ligne qui remet en cause directement la nature contractuelle des droits acquis.

Mais en matière d'assurance vieillesse, ce ciblage d'une catégorie introduirait une rupture d'égalité de traitement entre les retraité-es et une profonde remise en cause de la philosophie même de notre système contributif – les salarié-es cotisent en fonction de leur salaire, et le niveau de leur retraite est le reflet de leur carrière. Cela supposerait de rompre ce contrat social et de modifier en cours de route des règles du jeu fixées au départ.

LES RETRAITÉ-ES, BOUCS ÉMISSAIRES DES LIBÉRAUX

Au-delà de la question de la rupture d'égalité entre retraité-es, le projet du gouvernement vient réactiver le procès grandissant fait aux pensionné-es par un certain nombre d'essayistes libéraux, qui les accusent d'être protégé-es au détriment d'actif-ves qui seraient écrasé-es par des cotisations trop lourdes.

Certes, les retraité-es sont davantage propriétaires – les trois quarts le sont – et ont moins d'enfants à charge. Mais dans les faits, rien ne sert d'opposer les générations, ni de s'en tenir aux seules retraites versées, comme l'affirme Hippolyte d'Albis dans son ouvrage « *Économies des âges de la vie. En finir avec la guerre des générations*, Odile Jacob, 2026 ». L'économiste, spécialiste des transferts intergénérationnels, bat en brèche nombre d'idées reçues sur l'égoïsme supposé des plus vieux. La solidarité entre les aîné-es et les plus jeunes existe bel et bien, les seniors n'hésitent pas à aider leurs enfants et petits-enfants.

Le procès fait aux retraité-es oublie également que les pensionné-es doivent faire face à une explosion des dépenses liées au grand âge. Selon la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), la hausse du coût d'un hébergement en EHPAD s'est élevée à 4 % en 2024. Pour la même année, la Mutualité française a chiffré la hausse des cotisations pour les contrats individuels en complémentaire santé à 7,3 %. Des augmentations qui,

année après année, grèvent le niveau de vie des plus âgé-es. La situation ne devrait pas s'améliorer alors que s'annonce un transfert de 1,5 milliard d'euros sur les mutuelles, entraînant plus de prise en charge et donc une nouvelle pression sur le niveau des cotisations.

Quant à l'argument massue qui consistait à reprocher aux retraité-es de vivre plus confortablement que les actif-ves, il ne tient plus. Certes, en 2019, les retraité-es avaient encore un niveau de vie, loyers imputés inclus², supérieur de 7,8 % par rapport à l'ensemble de la population, et de 1,8 point par rapport aux actif-ves. Selon les chiffres du Conseil d'orientation des retraites (COR) de 2023, la logique s'est inversée. Les retraité-es propriétaires ont désormais un niveau de vie inférieur d'un point de pourcentage par rapport aux actif-ves.

En fait, comme Hippolyte d'Albis le rappelle : « *Depuis quinze ans, la puissance publique redistribue moins aux personnes retraitées, si on les prend individuellement. Cela s'explique par un empilement de réformes, parfois relativement discrètes et techniques, mais qui finissent par peser lourd lorsqu'on les additionne.* »

Et si le niveau de vie des seniors a étonnamment bien résisté, c'est parce que ces dernier-es ont massivement puisé dans leur épargne !

Selon la formule réglementaire habituelle, la revalorisation des pensions de base au 1er janvier 2027 aurait dû atteindre environ 1,6 à 1,7 %. On a compris qu'il n'en serait rien. On peut également craindre que l'antienne autour de la suppression, pour les retraité-es, de l'abattement fiscal de 10 % ne prenne plus d'ampleur dans le débat.

LES RETRAITÉ-ES DANS L'ACTION !

À la vue à la fois du bilan lamentable et des mauvais coups que prépare le gouvernement, la mobilisation massive des retraité-es est indispensable.

C'est dans ce contexte que nous préparons notre mobilisation du 19 novembre à l'appel de l'Union confédérale des retraités CGT, dans l'unité syndicale avec la FSU, Solidaires, la FGR-FP, la CFE-CGC, Ensemble & Solidaires, LSR, l'UNSA et la CFDT.

Nous appelons tous les retraité-es à participer le 19 novembre 2026 à la manifestation nationale de Paris pour leur pouvoir d'achat, la santé et les services publics.

**LA COLÈRE
AUGMENTE,
PAS MON
SALAIRE**

GRÈVE 5 NOVEMBRE

CGT.FR